

AFFAIRE N°5 - Construction d'une école maternelle sur le parking du Petit Marché - Autorisation de solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale - Autorisation de solliciter un emprunt de la CCE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a obtenu sur la liste d'urgence de 1975 l'inscription d'un groupe scolaire de 8 classes maternelles sur le parking du Petit Marché.

Ces classes permettront de reloger les élèves du Boulevard Lancastel où les classes ne présentent pas toujours un aspect fonctionnel.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'une part de m'autoriser à solliciter de l'Education Nationale une subvention de 529 600 Francs ;
- d'autre part de m'autoriser à solliciter de la CCCE un emprunt de 529 600 francs pour permettre la réalisation de cette opération.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Sur le parking du Petit Marché vient une dalle, le parking reste en-dessous, et sur cette dalle se trouvera cette école.

Il s'agit de la partie uniquement école; l'ensemble doit comporter une entrée, du côté du Petit Marché avec le Centre Culturel. Au-dessus de l'OMJ se trouvera un logement.

Mme FUTHAZAR - C'est l'école du Boulevard Lancastel qui viendra là. L'école du Boulevard Lancastel a beaucoup plus de 8 classes.

LE MAIRE - On va faire une autre école maternelle, près de SADAR, à e Montreuil.

Mme ROCHE - Est-ce, au point de vue sanitaire, la proximité d'un mar- e gênerait pas les enfants ? Ils risquent aussi d'être écrasés par les voitures 'école est dans un centre.

LE MAIRE - Ils seront retirés par rapport à la vue et au Petit Marché.

M. LAPIERRE - Monsieur le Maire, où se situera l'entrée ?

LE MAIRE - L'entrée se trouvera dans la rue Maréchal Leclerc.

M. LAPIERRE - Dans cette rue, il y a beaucoup de circulation. C'est nger.

LE MAIRE - Partout où il y a école, il y a danger.

Mme ROCHE - Je vous rappelle que c'est une zone inondée.

LE MAIRE - On a prévu des fondations en conséquence.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix, le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.